

## Questions orales

● (1440)

[Traduction]

## LA TAXE À L'EXPORTATION DU PÉTROLE—LA DURÉE DE LA MESURE—LA RÉACTION DE L'ALBERTA QUANT AU PROJET DE PIPE-LINE VERS MONTRÉAL

**M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources à ce sujet. Ce matin, il a imposé une surtaxe sur le baril de pétrole brut. Est-ce une politique temporaire ou permanente?

**L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Monsieur l'Orateur, nous voulons tenter, sous réserve de l'approbation du Parlement, d'isoler le prix canadien du pétrole brut du prix rapidement croissant du pétrole brut aux États-Unis, car nous estimons qu'il continuerait à augmenter jusqu'à ce qu'il y ait peut-être parité entre les deux.

**M. Woolliams:** Le ministre a signalé qu'il s'est entretenu avec le ministre de l'Énergie de l'Alberta et d'autres fonctionnaires. A-t-il discuté du pipe-line de Montréal avec les ministres de l'Alberta? Quel a été le résultat de ces discussions? Sont-ils en faveur ou préfèrent-ils que le gouvernement rejette sa propre décision?

**M. Macdonald (Rosedale):** Monsieur l'Orateur, la question du pipe-line de Montréal a été abordée au cours des discussions. L'Alberta a très soigneusement pris note des explications que nous lui avons fournies. Elle compte y répondre au début d'octobre.

**M. l'Orateur:** A l'ordre je vous prie. Beaucoup de députés veulent poser des questions supplémentaires sur ce sujet. Peut-être que d'autres députés pourraient avoir leur tour et nous reviendrons ensuite au député de Qu'Appelle-Moose Mountain et au député de Waterloo-Cambridge.

\* \* \*

## LES TRANSPORTS

LES PROJETS RELATIFS AU SERVICE DE TRAVERSIER  
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD-TERRE-NEUVE

**M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Le ministre pourrait-il nous dire quels projets on élabore par voie de législation ou par la création d'une agence, pour assurer le service de traversiers aux îles du Prince-Édouard et de Terre-Neuve afin de prévenir l'interruption du service entre les deux îles et la terre ferme comme ce fut le cas lors de la dernière grève?

**L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, c'est une question que nous étudions. Même si le Canada est obligé par la constitution d'assurer des services à l'île du Prince-Édouard et à Terre-Neuve, il existe d'autre part un droit légal de grève et il faut concilier le tout. C'est pourquoi j'étudie ce problème et j'espère qu'on y trouvera une solution.

\* \* \*

## LES AFFAIRES INDIENNES

LE COÛT ESTIMATIF DU RÈGLEMENT DES RÉCLAMATIONS  
DES INDIGÈNES

**M. Joe Clark (Rocky Mountain):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes

[M. Macdonald (Rosedale).]

et du Nord canadien. Maintenant que l'affaire des documents manquants a été rendu publique par la station CJOH, le ministre nous dirait-il comment le gouvernement a calculé que le coût total de règlement des réclamations des indigènes s'élèverait à trois milliards et le ministre dirait-il si la reconnaissance des droits des autochtones modifierait l'évaluation du gouvernement?

[Français]

**L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Monsieur le président, je ne peux faire aucun commentaire, parce que je ne sais pas s'il s'agit de documents valables ou non. Toutefois, la position de mon ministère à l'égard des Indiens est bien connue de la Chambre et des Indiens: nous sommes prêts, dans les endroits où il n'y a pas de traité, à négocier des règlements avec les Indiens, et nous espérons leur donner justice. Quant au coût de ces règlements, nous le connaissons une fois les règlements convenus entre les deux parties.

[Traduction]

**M. Clark (Rocky Mountain):** Le ministre informerait-il la Chambre au sujet des revendications des autochtones quant aux terres qu'ils ont perdues? Le gouvernement envisage-t-il comme unique forme de règlement une somme en argent liquide ou une compensation et a-t-il écarté l'idée de la restitution de ces terres aux autochtones?

**M. Chrétien:** Monsieur l'Orateur, nous n'avons pas écarté cette possibilité. Nous avons dit dans de nombreux cas qu'il aurait parfois restitution de terres. Au cours de mes pourparlers avec le gouvernement de la Colombie-Britannique, j'ai dit que certains Indiens de la Colombie-Britannique préféreraient des terres à de l'argent liquide et c'est la même chose à la baie James; j'ai d'ailleurs fait cette remarque au gouvernement québécois.

LES OBLIGATIONS DU QUÉBEC ENVERS LES  
AUTOCHTONES DE LA BAIE JAMES AUX TERMES DE LA  
LOI DE L'EXTENSION DES FRONTIÈRES DE QUÉBEC—LES  
INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

**Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le gouvernement pense-t-il toujours que les provinces doivent et j'insiste sur le mot «doivent» remplir leurs engagements constitutionnels au sujet des revendications des autochtones et, dans l'affirmative, quelles mesures a-t-il prises depuis le mois d'avril pour s'assurer que le Québec accepte ses obligations envers les autochtones de la baie James en vertu de la loi de l'extension des frontières de Québec?

**L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Monsieur l'Orateur, nous avons fourni l'argent nécessaire aux Indiens pour leur permettre de défendre leur cause devant les tribunaux et nous leur avons donné tout l'appui qu'ils nous ont demandé. Nous devons maintenant attendre pour voir quelle décision le tribunal prendra. On devrait le savoir dans quelques semaines.